

la-montée-électrique

Huez 2011

Règlement

Art.1 : Description générale

L'épreuve est intitulée « la montée électrique » et consiste en une course de côte chronométrée ouverte aux cycles à assistance électrique.

Le but de cet évènement est de promouvoir les cycles à propulsion hybride humaine/électrique et de confronter les différents matériels sur une épreuve difficile en un haut lieu du cyclisme.

Art.2 : Organisation

Inventeur de l'épreuve : C.Bayard

Organisateur 2011: association Vécolo : www.vecolo.org

Art.3 : Description du parcours

Le rassemblement est situé Quai Girard devant l'office de Tourisme à Bourg d'Oisans.

Le départ chronométré est situé sur la D211 au pied de la montée de l'Alpe d'Huez.

L'arrivée est située Place Paganon à l'Alpe d'Huez

La distance totale est de 13,60 kms

La distance chronométrée est de 12,50 kms

La dénivelée positive est de 1050 m

Challenge de la DOUBLE ALPE :

Les courageux possesseurs d'engins à très forte autonomie et/ou à récupération d'énergie en descente pourront tenter le challenge de la DOUBLE ALPE :

après la 1ere ascension chronométrée, il redescendront de façon **non chronométrée** au départ (pied de la pente). La descente se fera hors course en adoptant une **conduite sécurisée**. Ils enchaîneront alors une 2eme montée chronométrée.

Voir Art 11 pour le classement de ce challenge.

Art.4 : Types de véhicules

Les véhicules participants doivent être mus par la force musculaire du (des) seul(s) pilote(s) et par l'électricité provenant de batteries embarquées sur le véhicule. L'ajout d'énergie électrique d'origine solaire est autorisé si tous les dispositifs sont embarqués sur le véhicule. Aucun apport d'énergie ne doit être fait pendant l'épreuve (sauf apport solaire). **Toute l'énergie utilisée pendant l'épreuve doit être présente sur le véhicule sur la totalité du parcours. Ainsi, les batteries supplémentaires sont autorisées à condition qu'elles soient embarquées sur le véhicule sur la totalité de l'épreuve.**

Catégorie A : vélo à assistance électrique homologués : ces vélos doivent répondre à la réglementation en vigueur pour les cycles à assistance électrique :

Cycles à pédalage assisté, équipés d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont la tension maximale est de 50V et dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler.

Présence obligatoire de catadioptré avant/arrière/latéraux et sur les pédales ainsi qu'une sonnette.

La conformité pourra être vérifiée au moyen d'un dispositif de test spécifique par l'organisateur avant et/ou après l'épreuve.

L'assistance électrique devant être inopérante au-delà de 25km/h, tout concurrent de la catégorie A réalisant une vitesse moyenne supérieure à 25km/h sera disqualifié.

Sont autorisées sur les véhicules, les modifications qui n'affectent pas les conditions de l'homologation. ex: allègement par enlèvement de pièces optionnelles telles que porte-bagage, ou autre, ajout d'instrumentation...etc.

Hors catégorie (HC) : Afin de stimuler les innovations technologiques et d'apporter un peu d'animation visuelle, des démonstrations et animations sont prévues par des véhicules répondant ou non à la catégorie A. Ces véhicules sont équipés d'une assistance électrique issue de kits du commerce ou de fabrication artisanale. Ils doivent répondre aux critères génériques des bicycles ou tricycles et ne pas dépasser les limites fonctionnelles de la catégorie cyclomoteur, soit : une puissance nominale < 4kW et une vitesse maximale limitée par construction à 45km/h. Les dimensions hors tout de ces véhicules ne doivent pas dépasser 1,5m de largeur et 3m de longueur.

Ces véhicules doivent être assurés pour la durée de l'évènement (voir Art 8.)

Les prototypes seront autorisés à emprunter le parcours sous forme de **démonstration non chronométrée** sous leur propre responsabilité. Un concours d'originalité de l'engin et du pilote (déguisement) sera organisé. Conformément à l'article 8, ils doivent être assurés pour une utilisation sur voie publique par leur propriétaire.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un véhicule de ce type s'il juge que le véhicule est trop éloigné des standards de sécurités élémentaires.

Art.5 : Le pilote

Le pilote doit être en règle par rapport aux dispositions administratives relatives à son véhicule. Seul le pilote inscrit peut participer à l'épreuve. Aucun changement de pilote n'est autorisé pendant l'épreuve. Un véhicule peut avoir plusieurs pilotes s'ils sont tous embarqués sur le véhicule durant la totalité de l'épreuve (tandem par exemple). L'âge minimum requis est de 14ans en solo et de 10 ans si un pilote majeur est présent sur l'engin.

Art.6 : Code de la route

L'épreuve a lieu sur route ouverte à la circulation. En conséquence, un strict respect du code de la route et des règles élémentaires de prudence doit être observé par tous les participants. Les concurrents doivent respecter les consignes données par les signaleurs/commissaires de course tout au long du parcours.

Tout manquement à cette règle donnera lieu à l'exclusion de l'épreuve par l'organisation indépendamment d'une éventuelle verbalisation par les forces de l'ordre.

Art.7 : Sécurité

Le port du casque est obligatoire sur toute la durée de l'épreuve. Les concurrents utiliseront un casque de vélo homologué. Le port du gilet fluorescent est recommandé pour tous les participants en cas d'arrêt sur le bord de la route.

En cas de problème technique pendant l'épreuve, le participant devra veiller à se protéger en ne restant pas sur la route mais en se mettant sur le bas-côté.

En cas d'abandon, le participant devra se mettre en sécurité et rester sur place en attendant le passage du fourgon balai ou de son propre véhicule d'assistance

Il n'est pas autorisé et dangereux de marcher sur la route en poussant son véhicule.

Il est vivement conseillé de se munir d'un téléphone mobile pour pouvoir communiquer avec l'organisation en cas de problème ou d'abandon.

Un poste de secours avec secouristes agréés sera présents à mi-parcours à St Férreol. (Virage 7)

Art.8 : Assurances et responsabilités

La signature du formulaire d'inscription implique l'acceptation, sans réserve, de la totalité du présent règlement.

Les Cycles à assistance électrique de la catégorie A sont assurés via la responsabilité civile du participant. Une copie d'attestation de cette assurance devra être fournie.

Les prototypes de démonstration Hors Catégorie (HC) doivent être assurés spécifiquement par le participant pour une utilisation sur la voie publique. Une copie de l'attestation d'assurance du véhicule sera jointe à l'inscription.

Une autorisation parentale pour les personnes de moins de 18ans doit être fournie lors de l'inscription.

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés, celles des agents de l'état et fonctionnaires mis à la disposition de l'organisation ainsi que celles des participants à l'épreuve pendant son déroulement sur le parcours allant de Bourg d'Oisans à l'Alpe d'Huez.

Chaque concurrent est responsable d'évaluer sa propre capacité et celle de son véhicule à effectuer l'épreuve dans les conditions climatiques et de terrain présentes le jour de l'épreuve.

L'épreuve se déroule exclusivement dans le sens de la montée. La descente des participants, s'effectue sous leur propre responsabilité. Un véhicule balai sera a disposition des concurrents pour récupérer les abandons et pour effectuer la descente.

Les autorités publiques peuvent être amenées à fermer la route pour diverses raisons sur le parcours de l'épreuve. Dans ce cas l'épreuve sera annulée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des biens individuels des participants et des membres de l'organisation à l'exclusion de celle couverte par l'assurance responsabilité civile souscrite.

Droit à l'image :

Par sa participation à la montée électrique, et en l'absence de notification contraire, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée

Publicité :

La publicité commerciale sur l'épreuve est réservée aux professionnels ayant souscrit une telle option. Dans le cas contraire, les marques, logos et autres signes distinctifs sont tolérés uniquement de taille modérée sur les cadres des véhicules.

Art.9 : Inscriptions

Le formulaire d'inscription présent sur le site : la-montee-electrique.com devra parvenir à l'organisateur par courrier postal **avant le 20/08/2011** avec les documents annexes demandés et le règlement des droits d'engagement.

Il est conseillé de faire une préinscription internet sur le site au plus tôt.

Art.10 : Déroulement de l'épreuve

L'épreuve aura lieu le **Dimanche 28 Aout 2011**.

De 8h à 9h15, chaque concurrent devra valider son inscription auprès de l'organisation et faire vérifier et peser son véhicule. Les batteries des véhicules seront marquées pour contrôle. Les concurrents souhaitant embarquer plusieurs batteries devront les présenter pour marquage.

Il sera procédé au contrôle des éléments réglementaires des véhicules. Pensez aux catadioptrés avant/arrière/pédale/roues et à la sonnette. Un contrôle des conditions de l'homologation pour la catégorie A pourra être effectué par l'organisateur sur les véhicules.

La présence de chaque concurrent est obligatoire au briefing de sécurité qui aura lieu Quai Girard devant l'office de tourisme à Bourg d'Oisans à 9h15.

Des prises de recharge seront disponibles au départ pour les véhicules à partir de 8h et jusqu'au départ ainsi qu'une recharge (alimentaire) légère pour les concurrents.

Des départs par petits groupes (non chronométré) auront lieu à partir de **9h30**

Les concurrents se dirigeront en groupe de 5 jusqu'au pied de la pente (1,1km) où auront lieu les départs chronométrés

La montée se déroulera sans recharge intermédiaire ni aide extérieure ni changement de coureur. Les batteries supplémentaires sont autorisées. Toutes les batteries seront marquées au départ et devront être embarquées sur le véhicule sur la totalité de l'épreuve.

L'arrivée aura lieu devant l'office de tourisme de l'Alpe d'Huez. Une zone sécurisée par des barrières sera matérialisée à l'arrivée ainsi qu'un couloir d'arrivée qu'emprunteront obligatoirement les coureurs. Un buffet sera disponible pour les participants à l'arrivée à l'Alpe d'Huez. Un véhicule balai sera à disposition des coureurs qui le souhaitent pour redescendre à Bourg d'Oisans.

Les concurrents participants au challenge de la DOUBLE ALPE redescendront également et devront se présenter de nouveau au chronométrage au pied de la pente dans un délai minimum de 30mn pour effectuer une deuxième montée.

La descente n'est pas chronométrée et peut permettre aux véhicules équipés de freinage régénératif de recharger partiellement les batteries. La deuxième montée se fera avec les mêmes batteries sans avoir effectué de recharge (sauf régénération en descente)

Les engins de démonstration partiront devant l'office de tourisme de Bourg d'Oisans à 10h30 pour une montée **non chronométrée**. Le but est de faire le spectacle par l'originalité de l'engin et du pilote et la bravoure à escalader ces pentes affublées des déguisements les plus improbables.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu **à l'Alpe d'Huez** à partir de 14h30.

Art.11 : Classement

L'esprit de l'épreuve restant l'efficacité et la sobriété énergétique des vélos à assistance électrique, nous avons introduit des pénalités en fonction du poids des engins. Tous les temps réels seront affectés en fonction du tableau ci-dessous. Les engins à 2 roues n'ont pas de pénalités en dessous de 25.5kg et les 3 roues en dessous de 30.5kg. Les temps sont indiqués en minutes et centièmes de minute. Les engins seront pesés au départ avec tous l'équipement nécessaire y compris les éventuelles batteries additionnelles (sans le(s) pilote(s)).

poids	2 roues		3 roues	
	surpoids	pénalité (mn)	surpoids	Pénalité (mn)
25	0	0,00		
26	1	0,05		
27	2	0,20		
28	3	0,45		
29	4	0,80		
30	5	1,25	0	0,00
31	6	1,80	1	0,05
32	7	2,45	2	0,20
33	8	3,20	3	0,45
34	9	4,05	4	0,80
35	10	5,00	5	1,25
36	11	6,05	6	1,80
37	12	7,20	7	2,45
38	13	8,45	8	3,20
39	14	9,80	9	4,05
40	15	11,25	10	5,00
41	16	12,80	11	6,05
42	17	14,45	12	7,20
43	18	16,20	13	8,45
44	19	18,05	14	9,80
45	20	20,00	15	11,25
46			16	12,80
47			17	14,45
48			18	16,20
49			19	18,05
50			20	20,00

Les seuils entre les pénalités se font aux arrondis à +/-0.5kg, ainsi : un vélo de 26.6kg est pénalisé de 0.2 mn comme un vélo de 27.4 kg

- Classement individuel :

Les concurrents seront classés en individuel en fonction du temps chronométré augmenté le cas échéant des pénalités de poids.

- Classement par équipe:

Les coureurs inscrits par équipe concourent également pour le classement individuel.

1/ Les membres d'une équipe partent ensemble contrairement aux autres concurrents.

2/ Les équipes doivent comporter au minimum 3 concurrents franchissant la ligne d'arrivée.

3/ Le temps attribué à l'équipe est la somme des temps des trois premiers coureurs de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée.

- Classement du challenge DOUBLE ALPE:

Les concurrents participants au challenge DOUBLE ALPE seront également classés en individuel dans leur catégorie sur leur première ascension. Ceci leur permettra d'être classé même si ils ne parviennent pas à boucler les deux montées.

Leur temps sur le challenge est la somme des deux montées successives. La descente n'est PAS CHRONOMETREE. Inutile d'aller vite. Il faut descendre en toute sécurité.

- Classement d'originalité de la catégorie HC

Les véhicules de démonstration seront notés et récompensés par le jury organisateur en fonction de l'originalité technique et visuelle de l'engin ainsi que l'originalité visuelle et le mérite du/des pilotes.